

Revalorisation indemnitaire des ADJAENES : on n'a plus de sous, on verra en 2023 !

Un groupe de travail s'est réuni le 18 février dernier avec pour objet le projet ministériel de revalorisation indemnitaire 2022 des adjoints administratifs affectés dans l'enseignement scolaire (administration centrale, services déconcentrés, EPLE, CNED, CANOPE, CIO, etc...)

Le ministère prétend que « les fonds de tiroir ont été raclés » pour une augmentation d'IFSE de 400 euros bruts annuels pour tous les ADJAENES et 100 euros bruts annuels supplémentaires par agent pour permettre aux académies qui verseraient des montants annuels inférieurs à une cible nationale déterminée par le ministère. Nous ne pouvons pas entendre que les caisses seraient vides pour les salaires des personnels alors que le ministre Blanquer a rendu une fois encore fin 2021, des millions d'euros non consommés dans son budget au ministère des Finances.

Seules quelques académies ne seraient pas concernées par le complément de 100 euros. Lesquelles ? Mystère et boule de gomme ! le ministère refuse de communiquer les moyennes nationales d'IFSE.

Seule information : cette revalorisation devra être versée avant le 1^{er} avril. FO est intervenu pour rappeler que les écarts d'une académie à une autre peuvent être largement supérieurs à 100 euros annuels, l'inégalité de traitement par l'individualisation c'est l'ADN du RIFSEEP, son inspiration.

Force Ouvrière, dans ce GT, a tenu à poser une 1^{ère} question sur les services de gestion de personnels qui sont déjà au bord de l'asphyxie : surcharge de travail, démissions, postes non pourvus, recrutements de contractuels proches de zéro, outils obsolètes, perte de sens, épuisement moral et physique, drames humains, pression permanente sur toutes les catégories de personnels y compris d'encadrement. La coupe est déjà bien pleine, le changement de cap est indispensable, il faut donner aux personnels les moyens de faire leur travail.

Le ministre comme ses représentants dans les académies ont une communication, des éléments de langage, qui vantent le caractère « historique » du montant des revalorisations indemnitaires pour la filière administrative. 400 euros, soit **33,33 euros bruts par mois**, voilà la réalité du montant « historique » de l'augmentation d'IFSE pour les ADJAENES !!!

Pour FO ce qui est historique, c'est le gel du point d'indice : même pas une augmentation symbolique en 5 ans, sur toute la durée du mandat du président Macron, c'est tristement historique.

Nous tirons la sonnette d'alarme, la part de l'indemnitaire dans la rémunération des personnels administratifs devient supérieure à la moitié pour certains collègues. L'impact sur le niveau des pensions de retraite est désastreux, mathématiquement désastreux.

Et ces montants qualifiés d'historiques ne rattrapent même pas les pertes de pouvoir d'achat subies par les personnels de toutes catégories, sous l'effet combiné du gel de la valeur du point d'indice et de l'explosion de l'inflation. Pour les ADJAENES, SAENES et AAE, il y a un rattrapage des salaires par le SMIC qui devient inquiétant, à tel point que le 1^{er} échelon de la catégorie B est 4 euros en dessus du niveau du SMIC et le 1^{er} échelon de la catégorie A est à moins de 115% du SMIC.

Pour FO, ce que nous revendiquons c'est l'ouverture de négociations salariales sérieuses, loin des mesures du Grenelle qui consacrent le caractère exclusivement indemnitaire de la politique salariale du ministre.

Ce que nous défendons aussi, c'est le caractère républicain du Service public de l'Éducation nationale et de son administration. Le ministre fait tout le contraire en consacrant toujours plus l'inégalité de traitement des agents par l'individualisation des carrières et des rémunérations, allant jusqu'à instaurer des régimes indemnitaires dont le montant peut varier du simple au double voire plus entre les personnels affectés en Ile-de-France et les autres. Nous posons la question, sommes-nous revenus sous l'Ancien régime ?



Cette logique de territorialisation se retrouve aussi dans la pseudo-convergence indemnitaire entre académies. Cette convergence se limite aux académies au sein des régions académiques, et encore ! Ce n'est pas le cas partout, notamment en Ile-de-France.

Des montants historiques ?

0,3 million pour les mesures bas salaires, 1,4 millions pour atteindre le niveau du SMIC, 2,5 millions pour les contractuels BIATSS, 13,5 millions pour les mesures de reclassement, peut-être 7 à 8 millions pour les primes des personnels de catégorie C en 2021 et autant en 2022. En additionnant tous ces montants, on reste bien loin du milliard d'euros dépensé par le gouvernement pour rémunérer des consultants du privé pour dégrader un peu plus l'image de la Fonction publique et de ses agents, sous couvert d'audit et autres expertises.

Lors du GT de janvier relatif aux revalorisations indemnitaires pour les personnels de catégories A et B, le ministère expliquait que ces revalorisations ne pouvaient pas être présentées en même temps pour les personnels de catégorie C au motif que l'enveloppe en l'état correspondait à une « aumône ». Aujourd'hui, nous reprenons ce terme d'aumône pour qualifier les montants de revalorisation indemnitaire qui nous sont présentés pour les ADJAENES.

Le MENJS, ne soyons pas dupes en pleine campagne électorale, fait le choix de distribuer des oboles pour les personnels de catégorie C, pour les personnels les plus pauvres. Là encore, nous ressentons l'insoutenable sentiment d'être revenus sous l'Ancien régime.

Autre point insupportable, nos collègues ITRF, ATEC, Jeunesse et Sports, restent exclus de ces mesures de revalorisation indemnitaire, ce qui crée, au-delà du symbole, des colères bien légitimes, les colères de la discrimination. En réponse, le ministère nous répond qu'une partie de la filière ITRF (les personnels affectés sur des postes d'informatique) sera concernée par des revalorisations indemnitaires ... en 2023 !

De qui se moque-t-on ? Tous les personnels méritent une reconnaissance réelle par le salaire de leur travail et pas la charité ou des mesures électoralistes ridicules !

Avec FO, les personnels exigent ce qui leur est dû et revendiquent :

- L'abandon du RIFSEEP !**
- L'intégration des primes dans le salaire !**
- La revalorisation de la valeur du point de 22.68% pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat depuis 2000.**

**Pour défendre vos droits,
Vos statuts, vos salaires
Vos conditions de travail,
Ne restez pas isolés,**

REJOIGNEZ LE SPASEEN-FO !